



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

**DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE**

**CANTON DE
LE RHEU**

**COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARAULT**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Par suite d'une convocation en date du 30 juin 2022 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 6 juillet 2022 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.

Etaient présents : ANGER Mélanie, ARMAND Régine, BESSON Etienne (a reçu pouvoir de M. Lebois), BOUQUET Christiane (a reçu pouvoir de Mme Domez), CILLARD Nathalie (a reçu pouvoir de Mme Largouët), DETOC Erwan (a reçu pouvoir de M. Magand), DUMORTIER Jean, GARIN Julien, GUILLEMOIS Alain, MORRE Patrick (a reçu pouvoir de Mme Brochard), PASDELOUP Rozenn, RAVEL Jean-Jacques, TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.

Étai(en)t absent(s)/excusé(s) : BROCHARD Audrey (pouvoir à M. Morre), DOMEZ Lucie (pouvoir à Mme Bouquet), LARGOUËT Mathilde (pouvoir à Mme Cillard), LEBOIS Daniel (pouvoir à M. Besson), MAGAND Jean (pouvoir à M. Detoc),

Secrétaire : Jean-Marie TRINQUART

N°41/2022 Tarifs cantine : évolution au 1^{er} septembre 2022

Il convient de faire évoluer les tarifs de la cantine, pour au moins 3 motifs :

- Suite à la délibération n°40/2022, la Commune va appliquer la tarification sociale à 1€, il est en tout état de cause nécessaire de revoir l'ensemble des barèmes.
- Les tarifs de la cantine n'ont pas été revus depuis le 1^{er} janvier 2017, or les conditions économiques ont évolué depuis (environ + 5% d'inflation entre 2017 et 2021)
- En particulier, il est nécessaire de tenir compte de la forte inflation récente sur tous les postes composant le prix du repas (matières premières, énergie, transports, salaires, ...). Ainsi, notre prestataire Convivio augmentera, sur l'exercice 2022-23, ses tarifs de 6.85% par repas confectionné et livré.

Les tarifs par tranche de quotient familial actuellement applicables sont les suivants :

Quotient familial	Tarif repas correspondant	Nombre estimé de familles
0€ - 500€	2.45€	8
501€ - 750€	3.05€	15
751€ - 1000€	3.50€	17
1001€ - 1300€	3.95€	16
1301€ et +	4.15€	16

Après contact avec la C.A.F., les données fournies sur la population 3-12 ans de la Commune ont conduit à déterminer 5 nouvelles tranches de quotients familiaux qui permettraient de répartir les familles en 5 parts à peu près équivalentes. Sur chacune de ces tranches (hors tarif le plus bas, réduit donc à 1€), l'augmentation du tarif au 1^{er} septembre 2022 se situerait entre 6.5% pour la tranche 2 et 8.5% pour la tranche 5.

La proposition est la suivante, pour application à partir du 1^{er} septembre 2022 :

Quotient familial	Tarif repas correspondant	% de variation
0€ - 695€	1€	
696€ - 915€	3.25€	6.56 %
916€ - 1130€	3.75€	7.14 %
1131€ - 1345€	4.25€	7.59 %
1346€ et +	4.5€	8.43 %

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité fixe comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs pour la cantine :

- Tarifs respectivement applicables à chacune des tranches du Quotient familial

Tranche de Q.F.	Tarifs
0€ - 695€	1€
696€ - 915€	3.25€
916€ - 1130€	3.75€
1131€ - 1345€	4.25€
1346€ et +	4.50€

- Repas membres du personnel: 4.50€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault le 7 juillet 2022


 La Maire
 Régine ARMAND
 35590